

ANGERS

Douze événements éco-engagés

Le label « Événement éco-engagé » a été remis lundi à douze événements angevins porteurs, dans leur organisation, de pratiques environnementales vertueuses et responsables.

Ils ont un impact carbone « assez conséquent », pour autant « il serait dommage de s'arrêter là ». « Les événements permettent de nous rassembler et c'est ensemble que nous allons y arriver », invite Astinée Jacolin, membre du conseil d'administration de REEVE, réseau d'événements basé à Nantes.

« Innover » pour « proposer ensemble des événements porteurs de sens, de plus en plus sobres, moins énergivores, plus localisés », c'est tout le sens de l'action menée par l'association qui s'attache à mobiliser les acteurs régionaux de la filière événementielle, à les accompagner dans le développement de pratiques vertueuses et responsables, à mettre en lien pour favoriser les échanges de bonnes pratiques.

« Les dix postes carbonés les plus importants »

En partenariat avec REEVE, dans le cadre de la mise en œuvre de la transition écologique, Angers Loire Métropole (ALM) anime depuis 2020 un groupe de travail éco-événements fédérant des organisateurs de manifestations du territoire.

Lundi, le label « Événement éco-engagé » – qui compte trois niveaux d'engagements – a été remis à douze d'entre elles.

Astinée Jacolin l'a rappelé : « Il y a dix grands items à respecter. » L'impact sur le site d'accueil, la préservation des ressources, les déplacements, l'alimentation, la gestion des déchets, l'accessibilité, la sensibilisation... font partie de ces grands enjeux.

Si la démarche liée au label permet d'aller plus loin, de nombreuses organisations en avaient déjà pris le chemin. « Le label REEVE nous a permis de passer un cap », mesure l'Agence de développement économique des Pays de la Loire, qui organisait en octobre la Rencontre régionale des acteurs du développement économique labellisée niveau 2.

Quelques exemples vertueux à la clé : « 11 % de personnes se sont inscrites sur la plate-forme de covoiturage et seulement trois kilos de déchets alimentaires ont été collectés. »

Le Cross du Courrier de l'Ouest a décroché lui aussi le niveau 2. Res-



Angers, centre de congrès, le 20 mars. Le label « Événement éco-engagé », porté par REEVE, a été remis aux représentants de douze événements angevins, en présence des élus Corinne Bouchoux, Mathilde Favre-d'Anne, Jean-Louis Demois.

PHOTO : CO

pensible marketing au journal, Aurélien Lenoir est dédié à la partie environnementale sur l'événement.

« Au Courrier de l'Ouest, nous sommes déjà très engagés dans ce domaine », précise-t-il. Lors du cross 2022, 84 % des déchets ont été valorisés dans le cadre d'une démarche « menée de façon collective ».

Labellisé lundi 20 mars, le Festival d'Anjou est engagé dans cette voie « depuis une vingtaine d'années », a détaillé Ronan Pichavant, son directeur. L'événement, qui s'attache à « moins polluer, à gérer les déplacements des gens de façon cohérente et raisonnée », mène également des actions renforcées auprès des publics en situation de handicap avec des spectacles accessibles aux personnes aveugles et malvoyantes.

Désormais délocalisé au Lac de Maine, Tout Angers Bouge a mis au cœur de l'événement « la mobilité et l'accessibilité » avec la mise en place de navettes et un accès facilité aux trottinettes et vélos. Le festival Premiers Plans a limité de son côté les déplacements en avion en privilé-

giant « le train et les visioconférences ». Lors des Odyssées Africaines, le surplus de nourriture a quant à lui été redistribué par le J, Angers Connectée Jeunesse.

Douze événements labellisés : Nature is Bike (Destination Angers), Festival de Trélazé, Festival d'Anjou (EPCC Anjou Théâtre), Tout Angers Bouge (Ville d'Angers), L'Été au Lac (Ville d'Angers), Premiers Plans 2023, Tempo2Rives (Ville d'Angers), Virades de l'Espoir (Vaincre la Mucoviscidose), Campus Day (Université d'Angers), Les Odyssées Africaines (Ville d'Angers), Cross du Courrier de l'Ouest, Rencontre régionale des acteurs du développement économique (Solutions & Co).

Certification internationale pour Destination Angers

Destination Angers vient d'obtenir la certification ISO 20121, certification internationale de management responsable des activités événementielles, à la suite d'un audit de l'Afnor réalisé lors du Sival 2023. « Elle salue la démarche collaborati-

ve engagée, la sensibilisation et l'implication forte de l'entreprise et de ses salariés », se félicite Thierry Gintrand, directeur général de Destination Angers, qui en rappelle l'enjeu : « Réduire l'impact écologique du secteur touristique et événementiel, en lien avec le Contrat de transition écologique d'ALM et les parties prenantes du territoire. »

Une première étape avait été franchie en 2021 avec l'obtention du label éco-engagé REEVE, au titre de Nature is Bike, le festival du gravel et de l'aventure à vélo (labellisé niveau 2 lundi). « Outre la maîtrise des consommations d'énergies, la réduction et le tri des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'événement avait favorisé les mobilités douces », détaille Thierry Gintrand, qui rappelle que « Destination Angers est la première Société publique locale (SPL) du Grand Ouest regroupant trois établissements (centre de congrès, parc-expo et office de tourisme) à être labellisée. »

Mireille PUAU

FAITS DIVERS

Deux gendarmes mis en examen pour détention illicite d'armes

Deux militaires ont été mis en examen, hier, pour détention illicite de plusieurs armes des catégories A, B et C ainsi que des munitions. Les deux gendarmes appartiennent à la compagnie de gendarmerie départementale d'Angers. Des faits d'abus de confiance et de cession d'arme leur sont aussi reprochés.

Interdiction d'exercer

« Les deux militaires ont reconnu les faits et ont été placés sous contrôle judiciaire. Ils ont interdiction de rentrer en contact l'un avec

l'autre, interdiction d'exercer la profession de gendarme et interdiction de détenir une arme », a précisé Éric Bouillard, procureur de la République d'Angers, dans un communiqué.

L'enquête, lancée il y a quelques jours par le parquet d'Angers à la suite d'un signalement du groupement de gendarmerie d'Angers, se poursuit.

Les armes de catégories A, B et C comprennent notamment les matériels de guerre et les armes à feu.

Margot HAIRON

ENTREPRISES

« Nous allons prêter davantage d'attention aux militaires du département »

3 QUESTIONS À

La signature d'un manifeste appelé « ProMilès » a eu lieu mardi 21 mars dans le salon d'honneur de l'École du génie, rue Éblé à Angers. Le général Jean-Philippe Crach, commandant de l'école ces dernières années, recevait Hugues Arminjon, directeur du territoire d'Angers BNP Paribas, avec une partie du personnel de l'entreprise. Ce dernier détaille les enjeux de cet engagement.



Hugues Arminjon et Jean-Philippe Crach.

PHOTO : CO

Qu'est-ce que le « ProMilès » ?

Hugues Arminjon : « C'est un manifeste qui vise à favoriser et à encourager les liens directs entre les entreprises et les unités militaires. La BNP Paribas est la première entreprise du Maine-et-Loire à signer ce partenariat, qui permettra de développer des actions et multiplier les échanges avec l'armée. »

Qui est concerné par ce manifeste ?

« Nous allons prêter davantage d'attention aux militaires du département, à leurs familles, conjoints, blessés, réservistes et nous mettre en mesure de comprendre leurs contraintes dues à

leurs déménagements fréquents par exemple. Dans ce cadre, nous envisageons de proposer des stages aux collégiens enfants de militaires, d'étudier des possibilités de reconversion pour les militaires en fin de contrat. Nous avons 80 collaborateurs « Vis ma vie » sur le territoire et 11 agences prêts à travailler à ce partenariat. Toutes les idées de part et d'autre seront les bienvenues pour développer des actions concrètes. »

Quelle est la durée de ce contrat ?

« Le ProMilès est signé pour une durée de cinq ans, renouvelable, et se matérialise par un engagement et un logo que l'entreprise peut afficher. »

Affaires à faire

Une pétition pour le plafonnement des loyers

Le groupe local EELV Angers invite à signer une pétition en ligne en faveur du plafonnement des loyers à Angers et son agglomération.

Elle a évidemment connu un succès fou, Léa Vernerey, en présentant cette pétition des Verts pour un encadrement des loyers à Angers, le week-end dernier lors de la Cop3 Étudiante sur le campus de Saint-Serge. « L'autre grande question des étudiants, en dehors de l'urgence climatique, c'est : comment est ce que je vais pouvoir continuer à me loger durant mes études ? » confie la militante des Jeunes écologistes, étudiante en droit à l'Université d'Angers il n'y a pas si longtemps.

Et c'est incontestable que les étudiants sont les grands perdants de cette hausse des loyers que connaît Angers depuis cinq ans : + 15,4 %. « Angers fait partie des trois villes de France où le prix des loyers a augmenté le plus ces cinq dernières années », appuie Sophie Briand-Boucher, co-animatrice du groupe local EELV Angers Agglo.

Pour réagir à la demande du conseil communautaire de placer Angers en « zone tendue logement », le 13 mars 2023, mais surtout pour aller plus loin, les Verts ont donc lancé une pétition « pour des logements plus accessibles et pour plus de justice sociale ». Ils invitent les Angevins,



Angers, hier. Le groupe local d'Europe Écologie Les Verts a lancé une pétition pour demander le plafonnement des loyers à l'échelle d'Angers et sa première couronne.

PHOTO : CO

mais pas seulement, à signer une pétition qui prône le plafonnement des loyers.

Pas de fuite des différents investisseurs

« La candidature à la zone tendue est une mesure minimale que nous demandons depuis trois ans. Ça fait trois ans de perdus, c'est pourquoi il faut aller plus loin, et c'est pourquoi

nous mettons la pression sur la majorité du conseil d'agglo », estime Romain Laveau, du groupe local d'Europe Écologie Les Verts.

« Le loyer moyen du parc privé sur l'agglomération angevine est de 13,20 € le m². On est au-dessus d'Aix Marseille (12,80 €/m²), de l'agglomération de Nantes (11,20 €/m²), de Lille ou de Lyon », précise Elsa Richard, conseillère communautaire,

appuyée par les chiffres de l'agence d'urbanisme.

En France, 28 villes sont classées en zone tendue. Des villes comme Paris, Lille depuis 2020, Bordeaux et Montpellier dernièrement, ont mis en place le plafonnement des loyers. « Et ça ne fait pas fuir les investisseurs et les promoteurs pour autant », assure Sophie Briand-Boucher.

François LACROIX

PRINTEMPS DU CONFORT OFFRES DE RÊVE

LITERIE LATTOPLEX

Du 13 mars au 1^{er} avril 2023

Visitez notre site : www.meubles-lehue-angers.fr

ANDRÉ LEHUE Griffes votre intérieur

2 rue du Bois Rinier (sortie 17) ST BARTHÉLEMY D'ANJOU 02 41 43 82 17

Du mercredi 15 mars au jeudi 30 avril

LIQUIDATION AVANT TRAVAUX

Autorisation n° 2023-02

Coutellerie des Poëliers

7 rue des Poëliers - ANGERS

Du lundi au samedi de 10h à 19h

RCS : Angers B 432 147 692